

5LABS
Société par actions simplifiée
Au capital de 10.001,00 euros
Siège social : 14, rue de la Braquerie
37270 LARCAY

810 167 494 RCS TOURS

(ci-après la « Société »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2024**

L'an Deux Mille Vingt-Quatre,
Le 26 juillet,
A 9 Heures,

Les associés de la Société 5LABS, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric SOUCHAUD en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que sont présents :

Monsieur Eric SOUCHAUD, titulaire de	10.000 actions en pleine propriété
Total :	10.000 actions en pleine propriété

Soit 10.000 actions sur les 10.001 actions composant le capital de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le projet des statuts mis à jour,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social de LARCAY (37270) – 14, rue de la Braquerie à RUELLE-SUR-TOUVRE (16600) – 170, RUE DE BREBONZAT, à compter du 1^{er} août 2024.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié à compter du 1^{er} août 2024 de la manière suivante :

« ARTICLE 4 – Siège social

Le siège social est fixé à RUELLE-SUR-TOUVRE (16600) – 170, RUE DE BREBONZAT. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signée par le Président de séance.

Président de séance

Monsieur Eric SOUCHAUD

